

## L'UIMM met au point une nouvelle convention collective pour la métallurgie

« Une convention collective plus moderne pour la métallurgie », titre **LeFigaro.fr**. Après cinq ans de négociation, la branche bâtit un nouveau modèle alliant performances économiques et sociales, estime le quotidien. L'UIMM a mis hier, après-midi le point final à plus de cinq ans de négociation pour refondre les 7 000 pages de ses 67 conventions collectives territoriales existantes en un seul et unique texte de portée nationale, qui tient désormais en 200 pages. Ce chantier titanesque aura été discuté thème par thème depuis septembre 2016, rappelle Le Figaro, soulignant qu'il devrait, sous réserve de la confirmation en janvier de leur instance fédérale, recueillir la signature de la CFDT, de FO et de la CFE-CGC. La CGT devrait en toute logique s'y opposer. Outre une nécessaire simplification et mise à la page des règles en vigueur dans la métallurgie, la nouvelle convention collective de l'UIMM revisite la classification, archaïque, des métiers du secteur. Les formations, initiale comme continue tout au long de la vie, y sont intégrées et la grille salariale a également été unifiée. Applicable à partir de janvier 2024, elle couvrira pas moins de 1,5 million de salariés dans plus de 45 000 entreprises. La nouvelle convention UIMM, organisée en huit chapitres, crée un système de protection sociale complémentaire pour les salariés de la branche qui entrera en vigueur en 2023, souligne également le quotidien, relevant qu'il s'agit d'une première. Ce système proposera notamment une caisse de solidarité qui bénéficiera aux jeunes apprentis de la métallurgie et sera un élément important d'attractivité des métiers de l'industrie. Le texte, qui démontre que les acteurs de la métallurgie sont « capables de prendre leur destin en main », dicit l'un d'entre eux, agrège également toutes les dispositions existantes en matière de temps de travail, afin d'offrir toute la souplesse dont les entreprises de la branche auront besoin dans les années à venir pour s'adapter à la concurrence internationale et faire face aux variations conjoncturelles. Les territoires seront autorisés à négocier des accords autonomes qui viendront s'appuyer sur la convention collective nationale. D'autres branches, comme l'assurance, pourraient imiter la métallurgie et revoir leur convention collective pour adapter leur réglementation au monde moderne.